

## ANNONCES :

La ligne ou son espace :  
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.  
Etranger 30 cts.  
Réclames : 50 cts. la ligne.  
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames  
sont reçues exclusivement par  
la Société Publicités S. A.,  
Lausanne, Ge-  
nève, Montreux, Fribourg,  
etc. et au Bureau du Journal

# NOUVELLISTE

## VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

## ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 6 mois  
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50  
Avec Bulletin 12.— 6.50 3.50  
Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration  
ST-MAURICE

Téléphone 8  
Compte de Chèque postal N° 274

### Nouveaux faits connus Vendredi à Midi

Après la tentative manquée de la grève des mineurs, dans la Ruhr, voici une grève des cheminots qui ne paraît pas mieux aboutir. En représailles, la Commission des Réparations a décidé de ne plus accorder de moratoire à l'Allemagne.

La plupart des délégués à la Conférence de Lausanne partiront mardi. C'est bien la fin.

### Les Médailleurs

Le Concours de ski de Bretaye peut se flatter d'une publicité à laquelle il ne s'attendait évidemment pas.

Honoré déjà de la présence de plusieurs délégués étrangers à la Conférence de Lausanne, le voici à l'enquête pour la raison que quatre des organisateurs et participants de cette brillante semaine sportive auraient reçu, des mains de l'amiral français Lacaze, la médaille pour l'éducation physique et la préparation militaire.

S'agit-il, se demande Berre, de décorations que les militaires suisses n'ont pas le droit d'accepter en vertu de l'article 12 de la Constitution fédérale ?

Les personnalités visées ont quelque surface. En dehors d'un appointé et d'un premier-lieutenant, il y a le colonel commandant de corps Bornand et le lieutenant-colonel Chamorel.

Une médaille n'implique pas nécessairement une décoration. Si un révérend Père Capucin de France, en pérégrination dans notre pays, rencontre des soldats suisses et leur remet une médaille pour les encourager à l'abnégation et au courage, le Département militaire fédéral ordonnerait-il immédiatement une enquête pour savoir si l'article 12 de la Constitution a été violé ?

Boileau se révélait médecin quand il conseillait le vin de Champagne à ceux qui n'ont pas d'esprit comme on donne, ajoutait-il, du lait d'ânesse à ceux qui n'ont pas de santé.

Avec une mentalité aussi étroite, nous finirons par nous rendre la risée de l'Europe.

Sans parler des réelles décorations dont l'Aigle noir en Prusse, Saint-Michel en Autriche, Saints Maurice et Lazare en Italie et la Légion d'honneur en France, presque tous les pays ont créé des Médailles destinées à récompenser la bravoure ou à perpétuer un souvenir patriotique.

Et nous-mêmes, en Suisse, n'avons-nous pas embelli nos chaînes de montre, depuis quatre ans, de la médaille rappelant la mobilisation, la grande guerre et la garde des frontières ?

C'est une façon comme une autre, peut-être mieux qu'une autre, de pratiquer la reconnaissance. Le péril passé, il est facile de blaguer sur un signe sans songer aux jours sinistres des bronchites et des pleurésies que ceux qui le portent ont traversés.

L'homme est ainsi bâti : au fort de l'angoisse il promet tout en échange de la sauvegarde dont il est l'objet. Après quoi il oublie, et à ceux à qui il doit beaucoup, il estime que la moindre marque d'attention est de trop.

Nous supposons qu'en discernant les médailles pour l'éducation physique, l'amiral Lacaze n'a pas eu d'autre mobile que celui d'encourager un sport qui prépare l'homme à cette sauvegarde du foyer et aux actes héroïques.

Mais les principes, objectera-t-on ? mais l'article 12 de la Constitution fédérale ?

Evidemment, soyons des hommes de principes, soyons respectueux de la charte du pays, mais dans l'esprit de nos pères qui ont érigé ces principes et établi cette constitution.

L'article 12 a pour but d'empêcher que par une croix, une médaille ou un ruban, des militaires puissent devenir un instrument dans les mains de l'étranger, mais il n'entend pas réprouver et blâmer les marques d'encouragement au bien.

Du reste, l'enquête ne peut finir qu'en eau de boudin.

Ch. Salut-Maurice.

### ECHOS DE PARTOUT

La Foire de Milan. — La 4<sup>me</sup> foire d'Échantillons de Milan, créée dans le but de servir au développement des industries et du commerce, aura lieu du 12 au 27 avril 1923.

La foire occupera un emplacement d'environ 200.000 m<sup>2</sup> dont 60.000 m<sup>2</sup> réservés aux bâtiments, lesquels seront munis de tout le confort moderne : l'installation pour la distribution de l'eau à coûté à elle seule plus de 500.000 livres.

Dans le vaste palais que la foire est en train de construire sera aménagé le salon de l'Automobile, qui atteint presque les 6.000 mètres carrés. Tous les groupes de l'industrie et du commerce y seront représentés, surtout l'orfèvrerie, qui occupera un des pavillons les plus élégants de la Foire, l'industrie mécanique et électrotechnique et les modes et confections avec exposition permanente des modèles confectionnés par les grandes maisons.

Une part très importante est réservée aussi à l'Agriculture et surtout à la motoculture. Un concours zootéchnique aura lieu dans un emplacement spécial de 200 mètres de côté, où seront installés des bâtiments en fer et ciment armé.

Pour donner une idée de la magnificence de la Foire, il suffit de dire que seulement pour l'illumination on devra employer 2000 chevaux de force et que la Foire aura à sa disposition un bureau central téléphonique.

On calcule à 2000 le nombre total des ouvriers employés aux diverses constructions de la Foire.

Le voleur volé. — Onésime Roussel, âgé aujourd'hui de 51 ans, mari d'excellentes références, était entré au service de M. Faweus, un millionnaire anglais, à titre de valet de chambre, lorsqu'un cambriolage important fut commis dans la villa de Vevey, où celui-ci résidait au début de 1922.

Une enquête ayant établi que les effractions extérieures de la villa avaient été simulées, les soupçons se portèrent sur le valet de chambre qui fut arrêté, mais bénéficia d'un non-lieu après quinze jours de prévention.

Roussel rentra alors en France et trouva bientôt une place d'encaisseur dans un grand établissement financier de Paris qu'il quitta de son propre gré pour aller s'établir colon au Canada.

Cinquante mille francs de titres dérobés à M. Faweus n'avaient toujours pas été retrouvés et leur propriétaire avait avisé du vol la banque d'émission à Amsterdam.

Lorsque celle-ci fit opposition, les titres avaient déjà été négociés à Paris par un employé de banque, de très bonne foi d'ailleurs, pour le compte de Roussel.

Un mandat d'arrêt fut décerné contre celui-ci qui vient d'être arrêté à Conflans-Sainte-Honorine où habitait sa famille.

Roussel, avant de partir en Suisse, avait d'ailleurs été quelque temps économiste de l'hospice de Conflans-Sainte-Honorine, poste qu'il avait quitté, ne le trouvant pas assez rémunérateur à son gré.

Le valet de chambre infidèle s'était laissé voler son portefeuille contenant à ce moment-là 36.000 francs, dit-il, au Canada, à son arrivée à Montréal, ce qui l'avait forcé de renoncer à ses projets de colonisation et à rentrer en France.

Mis à la disposition du juge d'instruction à Versailles, Roussel a prétendu n'avoir pas été l'auteur du vol de Vevey. Un inconnu lui aurait adressé les titres par la poste à Conflans et Roussel, après avoir cherché inutilement où habitait à ce moment M. Fa-

weus, aurait fini par les faire négocier !

La vigne en Belgique. — Malgré la sécheresse, la récolte du vin a été bonne, en Belgique, cette année.

Un vignoble de trente ares a donné cinq feuilles de vin. Celui-ci a une valeur d'environ cinq cents francs la feuille. Or, la location et les frais d'entretien de ce même vignoble coûtent aussi environ cinq cents francs.

Malgré le grand bénéfice de ce rendement, le vignoble mosan se réduit d'année en année. C'est à peine s'il en reste quatre ou cinq hectares à Huy, à Statte et autant pour la région d'Ampsin et Amay. Il y a quelque deux ou trois siècles toutes les collines longeant la Meuse, depuis Javy jusqu'à Amay, formaient une suite non interrompue de vignobles.

Le journal belge à qui nous devons ces renseignements ajoute la piquante anecdote suivante :

En 1872, le feu roi Léopold II faisait l'inauguration officielle des réputées fêtes septennales de Huy et, conduit par le comité, il voyait successivement les sections de l'exposition horticole. Le cortège arriva naturellement au compartiment viticole et vinicole et là, le vin d'honneur, — du vin de Huy ! — fut offert au roi.

— Il est bon, votre vin, fit le royal visiteur.

— Sire, répondit le président — qui voulait sans doute dire que toutes les années ne se ressemblent pas — nous en avons encore du meilleur.

— Que vous réservez pour les « grandes occasions », ajouta malicieusement le roi.

On retrouve le corps d'une princesse morte il y a 2500 ans. — Les archéologues américains, attirés à Louqsor par la découverte de la tombe du roi Tut Ankh Amen, ont découvert, hier, le corps momifié d'une princesse, dont la mort doit remonter à quatre mille ans. Elle appartenait, pense-t-on, à la première dynastie des rois de Thèbes, qui régnèrent 2.500 ans avant Jésus-Christ.

Des tatouages symboliques sont visibles sur le cou et la poitrine de la princesse : le corps est merveilleusement conservé, car les cheveux et les dents sont intacts ; de légères traces, visibles sur les poignets, les bras et les chevilles, font croire aux égyptologues, qui ont examiné la momie, que la princesse portait des bracelets et des bagues volés, plus tard, par des vandales.

Le Major Davel. — Comme nous l'avons annoncé, le « Davel » inédit de M. Maurice Constançon, Directeur de l'Asile des Aveugles, à Lausanne, comporte six actes et huit tableaux, dont un prologue et un épilogue.

En voici les titres : Prologue : Morrens (L'enfance) ; 2<sup>me</sup> acte : Villemergen (Le soldat) ; 3<sup>me</sup> acte : Cully (Le chrétien) ; 4<sup>me</sup> tableau : Le départ pour Lausanne, (grand défilé des milices vaudoises) ; 4<sup>me</sup> acte : Lausanne, Le Souper de la Trahison ; 5<sup>me</sup> acte : Lausanne, L'arrestation ; 6<sup>me</sup> acte : Vidy, (Le martyr) ; Epilogue : La Glorification de Davel par le Peuple Vaudois (apothéose).

Ce drame historique compte plus de 60 rôles et une importante figuration. « La Muse » va le monter avec un soin minutieux pour les représentations du mois d'avril au Grand Théâtre de Lausanne.

Simple réflexion. — Il est bien malheureux de perdre ses amis, mais c'est une calamité qu'on ne peut éviter que par une autre, bien plus grande, qui est de n'aimer rien.

Curiosité. — Les habitants de Bank-Farm, près de Nobold, ont eu, ces jours derniers, la surprise de voir le lit d'un étang desséché se transformer tout à coup en volcan. Le sol se fendilla et, par les fissures, de la fumée s'échappa. Les curieux s'amassèrent ; un homme enfouça une perche dans le sol ; il la retira presque carbonisée : à un mètre de profondeur, le feu brûlait.

Près de l'étang en question, il y a des gisements de tourbe ; c'est cette tourbe qui brûle. Des arbres s'abattent alentour, leurs racines calcinées. L'eau répandue sur le sol n'a rien changé à cette situation, ni les tranchées faites jusqu'ici. Et le feu couve toujours sous Bank-Farm.

Pensée. — Que deviendrait la vie humaine si l'on en retranchait la tradition, la variété, la liberté, la poésie, la fidélité, la justice ! Ces biens suprêmes, il nous faut les conquérir chaque jour, si nous voulons les posséder.

### Réalités...

C'est nous l'aurore.

Candide était entré à la Chambre des Députés par désespoir, car il n'entendait rien à la politique, et cette ignorance n'avait, jusque-là, jamais troublé la paix de son esprit.

Le hasard, qui l'avait si souvent servi, avait placé, près de lui, dans la tribune réservée au public, un vieillard, qui s'offrit à lui donner quelques éclaircissements sur les opinions respectives des représentants du peuple.

Candide accepta avec empressement. « Si l'on néglige ceux qui siègent aux deux extrémités, dit le vieillard, les hommes que vous voyez réunis se partagent en deux grands partis : la Droite et la Gauche.

« Ceux de la Gauche pensent que tous les hommes sont frères et qu'ils doivent supprimer tout ce qui peut les diviser... »

Ce début fit naître dans le cœur de Candide une soudaine sympathie pour cette Gauche.

« Quoi de plus beau, reprit le vieillard, que l'avenir qu'ils nous préparent ! Les peuples, ayant secoué leurs chaînes, se dresseront, libres, non pas pour s'affronter, mais pour se donner la main et marcher ensemble dans la pure lumière de l'aurore nouvelle... »

Candide se sentit tout remué par cette éloquence, neuve pour lui, et le vieillard, voyant quelle impression ses paroles avaient produite, continua :

« La vérité est là ; elle est chez ces hommes, qui veulent substituer à la force, qui a trop longtemps régné ici-bas, la toute-puissance de la raison... »

Et le vieillard commençait de faire l'éloge de la raison, lorsque des cris éclatèrent dans l'hémicycle, Candide se pencha et assista au spectacle suivant :

Un des hommes de cette Gauche pacifique venait de s'élançer, le poing haut, à l'assaut de la tribune, où le malheureux président agitait désespérément une énorme sonnette. D'autres, partis également de la Gauche, l'avaient suivi et s'étaient précipités, menaçants, sur leurs camarades de la Droite. Ces derniers s'étaient levés et s'étaient mis en garde.

Alors, commença une bataille, telle que Candide n'en avait jamais vu de semblable.

Il allait demander au vieillard pourquoi des hommes qui plaçaient toute leur espérance en la raison souveraine pour dénouer tous les différends, avaient eu recours à leurs poings... Mais il fut soudain refoulé dans un couloir : la tribune du public était évacuée.

Et Candide sortit en se demandant combien il y aurait eu de morts et de blessés, si les apôtres de la raison avaient eu des armes...

\*\*\*

Le Verbe excessif.

Nous venons de parcourir les extraits d'articles consacrés par la presse parisienne à l'assassinat de M. Marius Plateau. Il semblerait qu'à la suite de cet acte de sauvagerie, il n'y eût qu'une voix pour condamner le geste de la dangereuse écrivaine.

Pas du tout. Les passions se donnent furieusement carrière dans quelques feuilles chez lesquelles des lignes de repentir seraient plutôt en situation. Les enciers vomissent l'injure et la menace, on brandit les poings et l'on se promet des coups de matraque.

Inutile d'épiloguer sur le geste de cette fille de vingt ans, geste d'impulsive qui se croit une Charlotte Corday plus moderne. Le crime est commis ; on doit s'indigner et le déplorer. Mais après les heures d'effervescence qui suivent les attentats de cette espèce, il conviendrait que ceux qui en ont la responsabilité morale voulussent bien en tirer une leçon pour eux-mêmes.

Si l'on s'étonne, lorsqu'on lit certai-

nes feuilles d'opinion, c'est de constater que les assassinats politiques ne soient pas plus nombreux. En effet, nos doctrinaires extrémistes n'ont pas coutume de ménager leurs expressions lorsqu'ils parlent de leurs adversaires. On est tout de suite, pour ces farouches personnages, un repris de justice, un misérable et le rebut de l'humanité. Les plus grands, les plus dignes d'entre nos hommes en vue n'échappent pas à ce répertoire forcené.

Peu à peu, avec cette douce habitude qu'a le pamphlétaire à la journée de traiter ses contradicteurs comme du poisson pourri, l'insulte et l'outrage viennent tout naturellement sous la plume du journaliste.

Mais si l'écrivain qui use et abuse de ce lexique, a la conscience légère et le verbe excessif, s'il est le premier à ne pas prendre au sérieux ce qu'il imprime, il n'en est pas toujours de même de celui qui le lit.

Que voulez-vous qu'un fanatique naïf, crédule et de bonne foi pense de ces articles de révolution dont il fait son évangile ordinaire ? Un vilain jour, il croit que « c'est arrivé », comme l'on dit, et alors, c'est irréparable. Il faudrait que de telles conséquences amènassent au moins à résipiscence les auteurs intellectuels de ces drames.

Hâtons-nous de dire qu'il serait vain d'y compter beaucoup. C.

### LES ÉVÉNEMENTS

#### Au bout quand même...

##### L'occupation militaire

Il est manifeste que la pression de Berlin n'a pas atteint ses principaux objectifs dans la Ruhr, notamment la grève générale et surtout celle des mineurs. Les directeurs des deux foyers principaux de la propagande contre la France et la Belgique à Münster et à Elberfeld cherchent donc à élargir les flots de résistance comme Essen et Recklinghausen. Ils ont réussi à s'assurer le concours d'importants contingents de cheminots et de marins travaillant à bord des remorqueurs et chalands. Cependant il apparaît que les différends syndicaux ouvriers sont en désaccord sur l'attitude qu'ils doivent adopter. Par conséquent l'extension du mouvement est problématique. L'inertie résolue des Alliés devant toutes les menaces de propagation de la grève impressionne les ouvriers et désarme les agents propagandistes du gouvernement du Reich. D'ailleurs toutes les fautes sont rapidement réprimées et des mesures sont prises pour assurer la continuité des transports.

Les industriels récalcitrants ont été condamnés par le conseil de guerre de Mayence à de simples amendes, qui ne doivent pas les effrayer beaucoup. Il en est résulté néanmoins des troubles facilement réprimés.

Un diplomate d'un pays allié a traduit ses impressions sous cette forme :

« J'ai la conviction absolue que la France réussira de la façon la plus complète dans l'action qu'elle a entreprise pour obliger l'Allemagne à payer. Après les immanquables tâtonnements du début de votre opération dans la Ruhr, il va de soi que vous frapperez le grand coup à bon escient et avec tous les éléments propres à vous assurer le succès décisif.

« Le président de la République, de son côté, a eu l'occasion de répéter que la France arrivera au but qu'elle s'est assigné avec une froide ténacité. »

##### Grève des Cheminots

N'ayant pas réussi auprès des ouvriers de mines, le gouvernement allemand a fait pression sur les che-

minots de la Ruhr pour les engager à faire grève et empêcher les transports de charbon.

Mais, ici encore, le mot d'ordre n'est que partiellement exécuté, et la France a prévu cette alternative.

Ce matin, on annonce l'arrêt d'un seul train, celui transportant des troupes belges, qui n'a pu arriver dans la Ruhr.

Il n'a pu aller au-delà de Hohenbubeng, gare de manœuvre sur la ligne Krefeld-Mulheim-Essen. En effet, les cheminots se sont refusés à l'acheminer plus loin et tout le trafic a été suspendu.

### Plus de moratoire

La Commission des réparations a pris la décision de ne plus accorder de moratoire à l'Allemagne, à moins que celle-ci ne revienne à de meilleurs sentiments.

### A Lausanne, vers la Clôture

Dans leurs entretiens, les plénipotentiaires des puissances invitantes ont envisagé les dispositions suivantes pour la fin des travaux de la Conférence :

La commission pour le régime des étrangers (capitulations), sous la présidence du marquis Garroni, et la commission économique et financière (M. Bompard), se sont réunis vendredi 26 janvier.

La journée de samedi est consacrée à la rédaction du projet de traité, dont les clauses seront soumises le dimanche à une révision entre les Alliés. Le projet sera communiqué, lundi 29 janvier, aux autres puissances, à l'exception de la Turquie, et remis à la délégation turque mercredi 31 janvier.

La Commission des Détroits aura encore une séance la semaine prochaine, en présence des Russes. Dans le cas où le traité de paix ne pourrait pas être signé immédiatement et où les Turcs demanderaient un délai pour examiner le projet, la plupart des délégations quitteraient Lausanne le vendredi 2 février, mais laisseraient quelques délégués, au courant de toutes les questions, pour donner à la délégation turque les éclaircissements qu'elle jugerait nécessaires.

Les sous-commissions ont terminé jeudi leurs travaux.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES

#### Les prêts d'honneur aux étudiants

##### Sursaut de sectarisme

La Chambre française a abordé la question de la création d'une caisse nationale de prêts aux étudiants pauvres.

Le sectarisme de certains radicaux, dont il faut excepter M. Herriot, avait imaginé une manœuvre oblique. M. Sénac avait, en effet, déposé l'amendement suivant :

« Toutefois, l'attribution de ces prêts d'honneur ne pourra être consentie en violation de la loi du 9 décembre 1905 ou en vue de faciliter des études dans les établissements ayant un caractère confessionnel. »

M. Maurice BARRÈS, au milieu de l'attention générale a pris la parole en ces termes :

« Nous sommes en présence d'un effort national ; la question sort donc de l'ordre de raisonnement dans lequel vous vous trouvez. Vous retenez vous-même le mot comité national ; il s'agit d'argent français, du national on va au national. (Applaudissements au centre et à droite). »

— Si l'on suivait M. Sénac, les élèves de l'Institut catholique pourraient dire : Bien que nous soyons aussi intéressants que nos camarades de l'Université, bien que, Français comme eux, nous ayons fait la guerre comme eux, nous serons privés des prêts d'honneur ! (Vifs applaudissements).

— En face d'un tel problème national, on ne peut créer une caisse, que l'on appelle « nationale », ouverte à tous, « sauf à ceux, dirait-on, qui ne sont pas de notre parti ». (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs).

Les jeunes gens de l'Université de l'Etat seraient honteux d'une telle exclusion. (Nouveaux applaudissements).

Ne mêlons pas des querelles qui sont vieillies même dans vos esprits, (Nouveaux

applaudissements), à cette œuvre de protection de l'intelligence française.

Nous ne pouvons disqualifier une partie de la jeunesse et déclarer que nous ne ferons rien pour elle ; nous ne pouvons mettre hors de la sympathie du Parlement français des jeunes gens qui peuvent être utiles à leur pays. (Vifs applaudissements prolongés).

M. BERARD, ministre de l'Instruction publique, parle dans le même sens que M. Barrès et s'élève contre le point de vue sectaire des radicaux :

« Tout le monde veut aller au secours de nos étudiants pauvres. »

Ce n'est pas un simple service d'Etat qui peut atteindre ce but, étant donné notre situation financière. Il faut donc y assurer toutes les bonnes volontés actives, toutes les générosités. (Applaudissements.)

L'Etat ne sera par suite que le premier bienfaiteur de l'établissement public créé par lui. (Applaudissements.)

Quant aux objections de M. Sénac, il suffit, pour les réduire, d'observer que les 2 millions de l'Etat ne seront pas dans la caisse un ferment de laïcité qui, faisant lever toute la pâte (Sourires), communiquera leur caractère laïque à tous les deniers qui y entreront. (Très bien ! très bien ! à droite).

Prêts d'honneur et œuvre des Pupilles de la Nation sont des conséquences de la guerre ; les mêmes principes doivent s'y appliquer.

Quand il s'agit de secourir ceux qui travaillent pour garder à la France son rang intellectuel dans le monde, nous ne voulons voir que des Français. (Vifs applaudissements.)

Après un long discours du radical M. Locquin pour défendre les « lois laïques », l'amendement Sénac est repoussé par 412 voix contre 172.

Puis, par 318 voix contre 213, la Chambre adopte une addition proposée par M. Buisson, disant :

« Les conditions devront être telles que le subsidé, attribué à la personne et non à l'établissement, ne puisse en aucun cas, être considéré comme impliquant une infraction soit aux lois scolaires, soit à la loi sur la séparation des églises et de l'Etat. »

C'est une fiche de consolation pour les sectaires.

### Une exécution capitale à Paris

Marius Goumaud, ce jeune assassin de 22 ans, qui, pour le voter, assassina, le 16 août 1921, son oncle, concierge, rue de Constantine, dans des circonstances atroces, a expié son crime hier matin.

Il a fait preuve, au dernier moment, d'une cranerie extraordinaire.

Sans émotion, très calme, Goumaud assista à l'arrivée successive des personnes qui accompagnaient le substitut, M. Villenave, avocat de l'assassin, l'embrassa en pleurant, et, la voix coupée de sanglots, l'exhorta au courage.

— Du courage ? J'en ai. Je suis un homme du siècle.

Les mots ne tremblaient pas dans sa bouche. Goumaud s'assit alors, et écrivit. A sa mère, d'abord, il demanda pardon et la pria de réclamer son corps à la justice.

Puis il se confessa. On sortit. Il était 6 h. 50. A peine quelques minutes s'écoulèrent et la voiture s'arrêta devant le sinistre appareil de justice.

Les portes du fourgon s'ouvrent ; le condamné s'avance vers la guillotine. Son corps mince et sa figure imberbe le font paraître plus jeune ; on dirait un adolescent.

« Mon cher enfant, que le dernier battement de votre cœur soit un acte d'amour pour Dieu ! Au revoir mon enfant ! Miséricorde ! Au revoir ! »

« Merci, au revoir ! » dit alors le condamné, que les aides entraînent déjà.

Quelques pas et l'homme bascule, sa tête est engagée dans la lunette, faiblement, il murmure : « Au revoir, maman ! » C'est fini, la tête roule dans le panier, à côté de la guillotine.

### Dévoré par des loups

Le long de la route de Rivisondoli à la gare de Sulmona (province d'Aquila, Italie), une vendeuse de lait a été assaillie et dévorée par cinq loups. Deux autres femmes qui se trouvaient avec la victime ont échappé aux loups en prenant la fuite.

### NOUVELLES SUISSES

#### La série noire des accidents

A Aarau, le petit garçon des époux Widmer, âgé de 2 ans, ayant bu de l'essence de vinaigre, a succombé après de longues souffrances.

— A Menzingen (Zoug), un taureau furieux a blessé mortellement un ouvrier agricole nommé Jacob Aschwander.

— M. Jacob Wœrner s'est si grièvement blessé en faisant un exercice de gymnastique dans la halle de gymnastique de Langnau sur l'Albis, Zurich, qu'il a succombé quelques jours après. Il laisse une femme et plusieurs enfants. Il était âgé de 35 ans.

— Un grave accident de luge s'est produit hier soir à Horgen, Zurich. Quatre garçons, élèves de l'Ecole secondaire, qui descendaient en luge une pente abrupte ont manqué un virage et furent projetés en bas d'un haut falut.

Deux des garçons ont été transportés à l'hôpital avec des fractures compliquées aux jambes. Le troisième avait trois côtes brisées, le quatrième n'a eu que des blessures légères.

— A Bâle, un employé adjoint, âgé de 24 ans, Meinrad Kyj, de Goldau, fils unique d'une veuve, voulut monter sur le dernier wagon d'un train de marchandises, en marche. Il glissa et tomba sous les roues. Le malheureux eut les jambes coupées.

Il a été transporté à l'hôpital de Bâle, où il a succombé à ses blessures.

#### Question d'impôt

Le Tribunal fédéral a admis, par 6 voix contre 1, un recours de la maison zurichoise G. Weimann contre une décision de la direction des finances du canton de Berne et a notifié au canton de Berne d'accepter la déduction, sur l'évaluation de l'impôt foncier, de la dette réclamée par la dite maison pour une hypothèque de 250.000 francs grevant une de ses fabriques à Kallnach (Berne) au profit de l'administration fédérale de l'impôt de guerre.

La direction des finances, se basant sur la loi fiscale bernoise, s'était refusée à accepter cette déduction en raison de ce que les hypothèques ne sont pas assujetties à l'impôt dans le canton.

Le Tribunal fédéral a cependant admis qu'un détenteur d'hypothèque ne devait pas pour cela être plus mal placé qu'un autre débiteur, étant donné que le créancier hypothécaire jouit d'un privilège fiscal.

La minorité voulait repousser le recours en raison du fait que le privilège fiscal n'est, dans ce cas, pas ordonné par le canton, mais qu'au contraire, il lui est imposé par le droit fédéral.

#### Les voleurs d'auto

Après d'actives recherches, les quatre bandits auteurs de l'attentat de mardi en automobile à Lausanne, ont été arrêtés mercredi soir à Neuchâtel. Ce sont deux Vaudois et deux autres individus habitant le canton de Neuchâtel.

Le plus dangereux des quatre paraît être Rütlimann, qui habite Neuchâtel. C'est un repris de justice qui a déjà subi plusieurs condamnations pour vol notamment une condamnation à six mois de réclusion en Valais. Arrigo est également un repris de justice qui a plusieurs vols à son passif ; il habite Pesoux. Quant aux deux autres ce sont deux jeunes Vaudois.

Entre tous, ils ont ainsi qu'on sait, passé à tabac le chauffeur du taxi et l'ont dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui, notamment de son portemonnaie contenant 70 francs.

### NOUVELLES LOCALES

#### La Convention des zones

Le *Nouvelliste* a déjà traité la question des zones en un article qui a été fort reproduit par nos confrères de la presse quotidienne.

La discussion s'étend.

Il va de soi que cette initiative contre la ratification de la Convention n'a rien de politique en soi. C'est un problème purement économique et qui, sai-

nement, ne peut être apprécié sous un autre angle.

C'est d'ailleurs le sentiment du Comité central suisse du parti conservateur qui a décidé de laisser le vote libre, comme on a pu le voir dans le *Nouvelliste* de jeudi.

Nous croyons savoir que notre Comité conservateur cantonal, qui se réunira le 12 février à l'occasion de l'ouverture de la session prorogée du Grand Conseil, examinera, à son tour, la question et prendra une décision sur l'attitude à adopter.

Au nombre des adversaires de la Convention, nous notons les socialistes, les anti-français, les adversaires de la Ligue des nations et les ultra-nationalistes genevois qui se sont coalisés dans le but de se livrer à une manifestation qui a toutes les allures d'un mouvement politique.

La corde est dangereuse.

#### Notre Police du Feu

On nous écrit :

Sous le titre « Moins de dépenses ! Economiser ! » un correspondant public dans le No 6 du 20 janvier du « Walliser Bote », un article dans lequel il s'exprime de la façon suivante au sujet du poste d'inspecteur cantonal du feu, créé par la loi du 11 mai 1911 : « On pourrait cependant faire des économies en réduisant le nombre des employés de l'Etat. On a créé ces dernières années des postes dont la population ne voit pas la nécessité. C'est, avant tout, le poste de l'inspecteur cantonal du feu. On trouve que le Commandant de la gendarmerie pourrait très bien faire ce travail à côté de ses occupations actuelles. Le commandant de la gendarmerie dispose du corps de la gendarmerie pour contrôler dans les communes l'état du service du feu. »

Mes supérieurs, feu M. le conseiller d'Etat Bioley, et M. le conseiller d'Etat Troillet, chef du Département de l'Intérieur, m'ont témoigné leur entière satisfaction pour les divers travaux que j'ai fournis en ma qualité de fonctionnaire de l'Etat ; je me dispense donc de discuter la question personnellement. Toutefois, l'estime qu'en vue de la votation du 18 février 1923 sur la loi du 14 novembre 1922, revisant l'article 55 de la loi sur la police du feu, la population ne doit pas rester sous l'impression d'une fausse opinion sur l'utilité de l'Inspectorat cantonal du feu. C'est également un devoir à l'égard des sapeurs-pompiers valaisans, qui travaillent avec dévouement à l'amélioration des moyens de sauvegarde contre le feu, de relever d'une façon objective l'importance du service du feu, cette branche de l'administration publique qui contribue pour une large part au bien-être général.

Examinons d'abord le point de vue financier de la question.

En conformité de l'article 1 al. 3 de la loi fédérale, concernant le contrôle des compagnies privées d'assurance, du 25 juin 1885, les compagnies d'assurance contre l'incendie peuvent être tenues à contribuer aux frais nécessités par la police du feu et la sécurité contre l'incendie par une contribution raisonnable.

Basée sur cette disposition, notre loi sur la police du feu oblige les compagnies d'assurance contre l'incendie à contribuer aux frais de la police du feu et des mesures de sécurité contre l'incendie, par une contribution annuelle de 2 centimes par 1000 francs de capital assuré.

Ces contributions, qui sont versées à la Caisse d'Etat, sous le contrôle de l'Inspectorat cantonal du feu, ont suffi, depuis 1912, soit depuis l'entrée en vigueur de la loi, pour couvrir tous les frais occasionnés par la nouvelle loi, soit le paiement du traitement de l'Inspectorat cantonal du feu, soit les frais pour les cours d'instruction, etc. Les contributions des Sociétés d'assurance contre l'incendie ne peuvent pas être amalgamées avec les recettes ordinaires de l'Etat, mais doivent être appliquées au but auquel elles sont destinées. L'institution de l'Inspectorat cantonal du feu n'a, en réalité, occasionné aucune nouvelle dépense au canton. Les frais de cette institution ont été supportés par les compagnies d'assurance, qui bénéficient, par contre, comme toute notre population, des avantages d'une amélioration du service du feu.

Ensuite de difficultés survenues entre

des compagnies privées d'assurance et des cantons au sujet de l'interprétation des mots « contribution raisonnable », il y a eu recours au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral a décidé que par « contribution raisonnable » on pouvait entendre une contribution maximum de 2 centimes pour mille.

Par suite de la dépréciation de l'argent, l'association des établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie a fait des démarches auprès du Conseil fédéral pour qu'il revienne sur sa décision, en accordant une augmentation de ce taux qui n'est plus en rapport avec les besoins actuels. Le Conseil fédéral a admis qu'une légère augmentation puisse avoir lieu, en exprimant le vœu qu'une entente intervienne entre les compagnies d'assurance et les établissements cantonaux au sujet de la fixation du taux. Dans une conférence des délégués des deux parties, il a été convenu que le taux pouvait être porté à 3 1/2 centimes pour mille.

Après avoir pris connaissance de cette convention, j'ai proposé au Département de l'Intérieur, à l'intention du Conseil d'Etat, la modification de l'article 55 de la loi sur la police du feu dans le sens d'une augmentation du taux du 2 au 3 1/2 pour mille.

En vue d'éviter une nouvelle révision de loi qui pourrait devenir nécessaire avec le temps par suite des circonstances analogues à celles mentionnées ci-dessus, le taux maximum est fixé à 2 pour mille, en laissant au Conseil d'Etat le soin de fixer annuellement les contributions dans les limites admises. Pour autant que la révision proposée de l'article 55 sera sanctionnée par le vote populaire, la contribution pourrait être fixée en ce moment à 3 1/2 pour mille.

Nous faisons encore observer que les excédents des contributions annuelles sont versés à un Fonds spécial pour la police du feu.

Dans son message au Grand Conseil concernant la révision de l'art. 55 de la loi sur la police du feu, le Conseil d'Etat dit :

« L'amélioration de la situation financière dans ce domaine nous permettra d'étendre nos mesures de précautions pour protéger nos localités valaisannes contre les sinistres causés par le feu, localités si menacées tant par leur construction que par le manque des moyens efficaces de défense contre l'incendie. Tout progrès réalisé sous ce rapport présente en même temps un avantage sensible en faveur des compagnies d'assurance, chargées de l'augmentation proposée. »

Comme l'état du capital assuré augmente annuellement, et que d'autre part, par l'acceptation de la nouvelle loi, on pourrait calculer les contributions sur un taux plus élevé, les recettes de l'Etat provenant de ces contributions permettraient à l'Etat de redoubler ses efforts en vue du développement du service et de la police du feu. Elles permettraient, en outre, de décharger partiellement les communes pour les dépenses occasionnées par le service du feu, en leur allouant des subsides pour les frais de participation aux cours d'instruction, pour l'achat d'engins, etc.

Il y a des raisons d'espérer que la révision de l'article 55 de la loi sur la police du feu du 11 mai 1911, adoptée par le Grand Conseil par la loi du 14 novembre 1922 et qui, en comparaison des autres cantons, signifie pour les sociétés d'assurance une augmentation absolument justifiée du taux, et pour le peuple valaisan une amélioration financière, sera acceptée unanimement par le peuple valaisan.

L'Inspecteur cantonal du feu.

#### L'autre phylloxéra?

On nous écrit :

Le *Nouvelliste* de mardi a publié un copieux compte rendu de la dernière assemblée générale des Cafetiers valaisans, à Sierre, et où l'on peut lire ce stupéfiant passage : « Le moment est venu de se grouper plus fortement contre les menées de l'abstinence, deuxième phylloxéra en Valais. »

Passé pour l'appel à l'union de tous les membres de l'intéressante corporation des Cafetiers, mais n'est-il pas quelque peu injuste de jeter la pierre aux trop rares sociétés valaisannes de tempérance ou d'abstinence et de les

comparer au fleau qui menace un vignoble que tous les vrais Valaisans, sans exception, souhaitent fécond et prospère?

Je n'ai pas l'incontestable mérite d'être un buveur d'eau, et, l'on ne pourra pas me reprocher de « faire l'article » pour le compte de l'abstinence. L'auteur de ces lignes est de ceux qui estiment que le nectar de nos coteaux, pris avec la modération dont ne peut se départir tout homme sous peine de déchoir, n'assombrit, ni ne criminalise la vie...

Pourtant, on doit avouer que les sociétés antialcooliques rendent d'inappréciables services à notre Valais, où — il faut avoir le courage de le reconnaître — l'alcool cause de très nombreux méfaits.

Celui qui a visité certains intérieurs habités par de malheureux ouvriers ou paysans victimes des boissons enivrantes, se gardera bien de traiter de phylloxéra l'abstinence qui parvient à transformer ces indécibles misères en pauvreté supportable, quelquefois en une honnête aisance. Et qui connaît le nombre des familles ruinées moralement, physiquement et financièrement par l'alcoolisme invétéré du père, se montre plus sobre d'épithètes malsonnantes et outrageantes.

Le fleau alcoolique qui atrophie et menace de détruire les forces vives de la nation — avec ou sans la complicité des pouvoirs publics — voilà le pire des phylloxéras!

Et ils méritent bien de la patrie ceux qui travaillent à la libération de la multitude des esclaves de Bacchus!

En bons Valaisans, les Carthiens seront les premiers à me donner raison, comme je ne suis pas loin de pardonner à leur trop zélé chroniqueur. V.

### Le vignoble de Vouvry et des Evouettes

M. le Préfet Martin adresse la lettre suivante à la Feuille d'Avis de Monthey:

« Un vigneron demande, dans la Feuille d'Avis, à quoi en est la question phylloxérique.

Il y a lieu de supposer qu'il veut parler des vignobles de Vouvry et des Evouettes, où le terrible insecte a été trouvé l'année dernière.

La Commission cantonale phylloxérique s'est occupée de ces vignobles, comme des autres vignobles valaisans, des décisions ont été prises à leur sujet — décisions qui seront publiées aussitôt qu'elles auront été sanctionnées par la commission d'experts nommée à cet effet.

Dans tous les cas, aucune désinfection ne se fera avant le printemps prochain; jusqu'alors on ne pourra pas entreprendre de travaux de défoncement et de reconstitution.

Donc, en 1923, dès le départ de la végétation, recherches de nouveaux foyers, destruction de ceux-ci ainsi que des anciens.

Dès l'automne, on pourra défoncer les parcelles désinfectées et au printemps 1924, reconstitution des parcelles où celle-ci sera autorisée; à ce moment, les plants américains ne feront pas défaut.

En ce qui concerne les cours de greffage, ceux-ci seront, à n'en pas douter, organisés comme l'année dernière au Grand-Brûlé de Leytron. Il serait à désirer que chaque commune viticole y envoyât quelques élèves afin d'avoir plus tard des greffeurs en suffisance.

A titre de renseignement, nous pouvons dire qu'un projet de décret concernant la lutte contre le phylloxéra et la reconstitution du vignoble sera soumis au Grand Conseil en prochaine session de février.

Ar. MARTIN, *préfet.*

### Ecoles de recrues et Cours en 1923

#### 1re Division

**Infanterie:** du 21 mars au 26 mai pour les 2/3 des recrues fusiliers des R. I. mont. 5 et 6, pour les recrues de la Cie de carabiniers IV-2 et pour la moitié des recrues trompettes de la 1re division, à Lausanne. Pour le 1/3 des recrues fusiliers des R. I. mont. 5 et 6 et pour les recrues mitrailleurs des R. I. mont. 5 et 6 et des fortifications de St-Maurice, à Savatan et Dailly.

du 30 mai au 4 août: Pour les 2/3 des recrues fusiliers, carabiniers et mitrailleurs des R. I. 1 à 4 et pour la moitié des recrues tambours de la 1re division, à Lausanne. du 29 août au 3 novembre pour le 1/3

des recrues fusiliers, carabiniers et mitrailleurs des R. I. 1 à 4 et pour la moitié des recrues trompettes et tambours de la 1re division, à Genève.

**Cyclistes:** du 8 août au 13 octobre, pour toutes les recrues cyclistes, à St-Gall.

**Mitrailleurs des compagnies attelées:** du 6 juin au 11 août, pour les recrues de langue française des 1re et IIe division, à Genève.

**Patrouilles de téléphone:** du 8 août au 13 octobre, à Yverdon, pour les recrues du téléphone des R. I. 1 à 4 et 7 à 12; du 23 mai au 28 juillet pour les recrues des R. I. mont. 5 et 6.

**Armuriers:** Pour les recrues des bat. de fusiliers et de car. de toutes les divisions: Instruction dans le service d'infanterie du 30 mai au 10 juillet, à Berne; instruction technique du 10 juillet au 4 août, à Berne.

**Cavalerie:** du 4 janvier au 5 avril à Aarau, pour les recrues de la brigade de cavalerie I et des escadrons de guides 1, 2 et 9, ainsi que pour les escadrons de mitrailleurs 1 et 2.

**Artillerie de campagne:** Pour les recrues des rég. d'artillerie I et II, du 20 avril au 5 juillet, à Bière. pour les recrues des rég. d'artillerie IV, IX et X, du 9 mars au 24 mai, à Frauenfeld.

pour les recrues des régiments d'artillerie V et VI, du 20 avril au 5 juillet, à Balach.

**Artillerie de montagne:** Pour toutes les recrues des groupes 1 à 4, du 27 avril au 12 juillet, à Andermatt.

**Artillerie à pied:** Recrues obusiers de 15 centimètres, du 15 août au 30 octobre, à Kloten; Recrues canons de 12 cm. (Vaud, Genève, Fribourg, Berne), du 27 avril au 12 juillet, à Thoune et St-Maurice.

**Génie:** Sapeurs des Div. 1, 2 et 3, du 18 avril au 2 juin, à Yverdon; Pontonniers: 18 avril au 23 juin, à Brougg; Pi. tg. campagne, du 28 mars au 2 juin, à Liestal; Pi. tg. montagne et Pi. signaleurs, du 23 mai au 28 juillet, à Airolo; Pi. radiotélégr. et aéroliers, du 9 août au 14 octobre, à Berne.

**Troupes de forteresse:** A Savatan et Dailly, du 20 juillet au 4 octobre.

**Troupes d'aviation:** Pour toutes les recrues, du 28 février au 5 mai, à Dubendorf.

**Service de santé:** du 30 avril au 30 juin, à Bâle.

**Substances:** du 30 avril au 30 juin, à Thoune.

**Troupes du train:** (Ire et IIe div.), du 16 février au 18 avril, à Bière; Convoyeurs R. I. mont. 5 et 6, du 9 mars au 9 mai, à Sion.

#### Cours de répétition

**Infanterie:** Brigade d'infanterie 1, bat. 1, 2 et 3; Bat. de carabiniers I et 2; bat. de fusiliers 7, ainsi que les compagnies de mitrailleurs, du 7 au 19 mai (comp. de fus. IV-2, du 30 avril au 12 mai), à Wallenstadt. Brigade d'inf. II: bat. 4, 5, 6, 10 et 13, ainsi que les comp. de mitr., du 17 au 29 sept. (comp. de fus. IV-10, du 7 au 19 mai), à Wallenstadt.

Brigade d'inf. de mont. III: bat. 8, 9, 11, 12 et 88, ainsi que les comp. de mitr., du 3 au 15 septembre. (comp. mitr. de mont. I-5, du 7 au 19 mai), à Wallenstadt; comp. de cyclistes I du 17 au 29 sept.; groupe de mitr. attelés du 7 au 19 mai.

**Artillerie:** Rég. d'art. I, btr. 1, 2, 4, 5 et 6, du 7 au 22 mai, à Moudon. (Btr. 3, du 15 au 30 août, à Bière). Régiment d'art. II, btr. 13, 15, 16, 17 et 18, du 17 sept. au 2 oct., à Payerne. (Btr. 14, du 13 au 28 sept., à Bière.)

Groupe d'obusiers de campagne 25, btr. 73 et 74, et groupe d'artillerie de mont. I, btr. 1 et 2, du 3 au 18 sept.

**Cavalerie:** Groupe de guides 1, du 3 au 15 sept.

**Génie:** Bat. de sap. I, du 17 au 29 septembre; cp. sap. mont. IV-1, du 3 au 15 sept.; Cp. pi. tg. 1, cp. pi. tg. mont. 1 et cp. pi. sig. 1, du 14 au 26 mai.

**Troupes du service de santé:** Cp. san. I-1, 7 au 19 mai; II-1, du 17 au 29 sept., III et IV-1, ordre de marche individuels. Groupe san. de mont. I, du 3 au 15 sept.

**Substances:** Gr. I, du 21 mai au 2 juin; cp. subs. mont. I-1, du 3 au 15 sept.

### Le crime de Conthey

Le jugement sur le crime de Conthey vient d'être rendu.

C'est à peu près la confirmation du jugement de lre Instance.

4 accusés sont retenus et condamnés à des peines de 4 à 3 ans de réclusion.

### Valaisans à Paris

On écrit à la *Liberté* que le Cercle commercial suisse de Paris, dont les efforts répétés pour intéresser ses membres sont de plus en plus appréciés, a donné le 20 janvier une soirée en tous points réussie.

Nous avons vivement goûté la conférence faite par M. Oscar Perrollaz, de la légation de Suisse à Paris, sur les armoiries cantonales.

M. Perrollaz nous a d'abord expliqué

le langage héraldique en général et l'origine de toutes les armoiries des cantons suisses. Son éloquence facile, son talent à employer le terme propre, s'ajoutant à une étude approfondie du sujet, nous ont procuré un moment de délassément et d'instruction très agréable.

La causerie a été précédée d'une musique de chambre où se sont fait applaudir MM. Arambide, Buntschu et Mme Lavanchy.

### Vétroz. — Loteries pour l'église.

Nous informons les lecteurs que le second tirage de la loterie pour l'église de Vétroz, qui avait été fixé au 10 janvier est renvoyé au 24 mars prochain. Ce petit renvoi est dû à la crise économique, dont souffre beaucoup le placement des billets. Nous recommandons chaudement les billets de cette loterie dont les primes s'élèvent à fr. 175.000 en espèces.

### Isérables. — (Corr.)

Une âme charitable me communique tardivement le *Confédéré* N° 7, où, dans un article des plus amodins, Monsieur G. nous décerne, à mon collègue de Fully et à moi, le brevet de « polémiste » et réclame impérieusement notre « avancement », craignant de nous voir « moisir en province ». Vous ne vous doutez peut-être pas, innocent et naïf Monsieur G., qu'en accouchant de ces folles chimères vous montrez le bout de l'oreille et trahissez vos secrètes ambitions personnelles.

Puisque vous y tenez, je me hasarde à tâter de la polémique et vous propose le cas suivant: Si vous réussissez à prouver, avec le témoignage de l'autorité compétente en la matière, que le libéralisme catholique n'est pas condamné par l'Eglise et qu'il peut logiquement s'allier au catholicisme orthodoxe, et bien, Monsieur G., parole d'honneur, je brûle ce que j'ai adoré et met tout le « talent » dont vous m'affublez au service de votre cause. Emile GILLIOZ, inst.

### Du Centre. — (Corr.)

Le *Nouveliste* a publié, il y a quelque temps, une correspondance faisant ressortir le succès particulier d'un candidat au cours de sylviculture de Collombier. C'est évidemment un moyen de réclame, comme un autre, mais alors, on aurait dû souligner également le succès non moins appréciable de bien d'autres candidats à ce cours. Nous voulons croire que le correspondant a voulu donner à ce candidat une fiche de consolation pour ses déboires aux Fords de St-Maurice.

### Martigny. — (Corr.)

Nous avons eu le plaisir d'assister à la représentation de « La Fille de Roland », organisée par la « Cœclitia », société de chant, et bien que les acteurs soient jeunes encore, leur pièce fut brillamment enlevée.

En passant, signalons le rôle ingrat du traître Guanelon et la noble conduite de son fils Gérald. Que dire de Berthe? Sa grâce et sa douceur étaient ses principales qualités, mais son premier mérite fut certainement d'être aussi bon acteur que jolie châtelaine.

Nous pourrions, l'un après l'autre, passer en revue tous les personnages, mais à quoi bon? Parler du premier, c'est dire les avantages du dernier.

Le drame n'a pas été le seul agrément de cette jolie matinée et, s'il a pu permettre une larme aux âmes sensibles, la comédie y est allée de sa sienne, car M. Rasant et M. Papou se sont ingéniés à être désopilants. Et ils le furent tant et si bien que nous ne saurions dire, sans l'avoir vu, si ce fut le drame ou la comédie qui obligèrent les spectateurs à essuyer leurs yeux rouges de pleurs.

Et tout ça pour n'avoir pas écouté les conseils du petit soliste. Il avait bien chanté: « Le calme » et peu, cependant, ont su tenir le leur.

Nous ne pouvons que vivement recommander d'assister nombreux à ces belles représentations: chacun aura sa large part d'émotion en joie ou en peine et tous en auront pour leur argent.

### Dernier Courrier

La grève de deux heures

DUSSELDORF, 26. — (Wolfi). — En raison de la grève de protestation

de deux heures des fonctionnaires de l'Etat et des communes, tout le trafic téléphonique a été interrompu jeudi après-midi de 5 à 7 heures. Tard dans l'après-midi, des rassemblements importants se sont formés dans les principales artères. A l'Allée de la Victoire, un cortège interminable s'est déroulé en chantant des airs patriotiques. L'infanterie et la cavalerie françaises essayèrent de disperser la foule, mais le cortège se reformait sans cesse. La cavalerie chargea alors à l'arme blanche, mais personne ne fut blessé. Les manifestations durèrent jusqu'à 10 heures du soir.

### 3000 Grecs expulsés

ATHENES, 26. — (Agence d'Athènes). — On mande de Constantinople que 3000 Grecs qui étaient restés à Trébizonde viennent d'être inopinément expulsés. La plupart d'entre eux se sont vu refuser d'emporter des bagages. Une partie est déjà arrivée à Constantinople.

### Appel au Pape

COLOGNE, 26. — (Wolfi). — La *Gazette de Cologne* annonce que l'archevêque Schulte a adressé au Pape une protestation contre l'occupation de la Ruhr par la France. Le Saint-Père est invité à user de toute son influence pour abrégier l'état de guerre introduit par la France.

### Attentat à Buenos-Ayres

BUENOS-AYRES, 26. — (Havas). — Un anarchiste allemand nommé Wilckens, a jeté une bombe et tiré plusieurs coups de revolver sur le colonel Hector Varela qui a été tué. Wilckens, ancien prisonnier de guerre en France, fut aussi interné en Suisse.

### Défense de jouer « Guillaume Tell »

COBLENCE, 26. — (Wolfi). — La commission interalliée des pays rhénans a interdit la représentation de *Guillaume Tell* qui devait être donnée jeudi au théâtre municipal.

### Fonctionnaires révoqués

SPEYER, 26. — (Wolfi). — Tous les fonctionnaires de la Chambre des forêts domaniales de la province ont été relevés de leurs fonctions.

\*\*\*

Ce mélange... Oh! nous en voulons l'exquise vertu sans retard: « Toblerisé » de part en part Dans la splendeur de ses trois noms: (Toblerone, Toblerido, Tobler-Nimrod). 70 ct.

## Tabac Garibaldi

BURRUS, paquet de 100 gr. qualité supérieure, caisse de 500 et 100 paquets. Prix unique de fr. 56.- le cent, port dû.

### Grand Magasin de la Poste, St-Maurice

Le soussigné a l'honneur d'aviser ses amis et le public en général, qu'à partir du 1er février il continuera l'exploitation de

## L'Hôtel et Café du Midi

— SION —

de Mr. Feu Charlot SPAHR.

Par des marchandises de 1er choix et un service soigné, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

Paul Spahr-Coudray

On demande à emprunter

## LOTS

à fr. 1.- de la loterie en faveur de l'hôpital d'Aarberg. Sur chaque série à fr. 10.- de suite 1 à 2 gagnants et billet privilégié avec lequel on peut gagner fr. 50000.-, 20000.- etc.

Envoi contre remboursement avant le 2e tirage: 28 février

Compte de chèque postal No III / 847

Agence centr à Berne

Passage de Werdt No 150

On demande à emprunter

## 3 ou 4000 fr.

En garantie hypothécaire et éventuellement caution.

S'adr. au Journal sous A.S.

- Scories Thomas -

au plus bas prix

TOURTEAUX. Lin, sésame, arachides en pains et moulus

FARINES et GRAINS. SON, RECOUPE.

Association Agricole, SION. Téléphone 140.

## Banque Tissières fils & Cie, Martigny

Nous sommes acheteurs jusqu'à nouvel avis, au 100 o/o plus intérêts courus, d'Obligations Valais 1918, 5 o/o ainsi que d'obligations d'autres cantons et de certaines communes également au 5 o/o

Madame Veuve Maurice CARRON, ses enfants, les familles CARRON et RODU, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.



Frais et joyeux sont les petits enfants qui prennent régulièrement de

## l'Emulsion SCOTT

Sous forme d'Emulsion tous prennent volontiers l'huile de foie de morue, riche en substances nutritives et très efficaces. Les compositions d'hypophosphites de chaux et de soude sont de grande importance pour le développement des dents et des os.

Prix frs. 3.- et 6.-



### Une mère attentive

à ce que ses enfants croissent normalement, ajoutera chaque fois, à leur lait, du matin, 2 à 3 cuillerées à thé d'Ovomaltine, et elle sera ravie de la leur voir prendre avec tant de plaisir.



En boîtes de fr. 2/6 et 6.-. — En vente partout.

\*\*\*

## Vermouth NOBLESSE

DELICIEUSE GOURMANDISE

CIRAVEGNA S.C. GENEVE

\*\*\*

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

## Luigi Cocktail

L'APERITIF RENOMME

### On demande

comme 1er domestique un homme d'âge mûr, habitué au travail de campagne. Bonnes références exigées. S'adr. sous P. 283 S. Publicitas SION.

### ON DEMANDE

#### une bonne femme

pour la direction d'un ménage. Agée de 30 à 40 ans, habituée à s'occuper éventuellement de travaux de campagne. S'adr. au NOUVELLISTE qui indiquera sous R. B.

### On trouve

en tout temps, au Bureau de placement Bagnes, place communale

Bonne à tout faire  
sommelier de café  
et d'hôtel et emplois  
de tout genre, soit en Suisse,  
soit à l'Etranger

### ON DEMANDE

pr la Sion d'être p ocalae  
cuisinière à café  
1 laveuse de vaisselle  
1 laveuse de linge  
1 repasseuse  
2 femmes de chambre  
une d'elle sachant coudre  
S'adr. au journal sous P. M.

### A VENDRE

#### Bonne vache

laitière prête au veau. S'adr. à Camille COUTAZ, St-Maurice.

Pour réussir la publicité vaut  
quelque soit que la chance

Les boissons alcooliques sont nuisibles pour l'homme, le café colonial et le thé ne le sont pas moins. La ménagère intelligente se sert donc uniquement du café de malt Kneipp-Kathreiner, produit sain et nutritif, bon pour chaque estomac et pour n'importe quel âge. Faites-en l'essai ! No 23



**Grandes Loteries**  
pour les  
**Eglises Valaisannes**  
autorisées par le Conseil  
d'Etat

**Prochain tirage : 24 mars**

**Gros lots**  
30.000.--  
25.000.--  
20.000.--  
5.000.--  
1.000.--  
500.-- etc  
au total en espèces  
**Fr. 455.000.--**

Achetez un groupe de 20 billets = **Fr. 20.--** des Loteries des Eglises Valaisannes. Vous participerez à 5 tirages et vous pouvez dans le cas le plus heureux gagner jusqu'à **Fr. 80.000.--**

Série de 10 billets pour le tirage du 24 mars, fr. 10.-- enveloppe de 2 billets Fr. 2.--.

**Un gagnant garanti par série**  
Résultat immédiat

A la Banque de Commerce et de Valeurs à Lots S. A. Genève

Bulletin de commande à envoyer sous enveloppe  
Veuillez me faire parvenir contre remboursement groupe de 20 billets à fr. 20.--  
série de 10 billets à fr. 10.-- participant au tirage du 24 mars  
enveloppes de 2 billets : Fr. 2.-- et listes de tirages.

Adresse exacte : .....

**Ne manquez pas cette offre avantageuse!**



**Pendulettes Réclame**

garanties 3 ans  
No 290. PENDULETTE en bois sculpté, haut. 18 cm., bon mouv. fr. **2.45**  
No 508. PENDULETTE, très belle sculpture (comme gravure ci-contre), très bon mouvement fr. **4.25**  
No 704. PENDULETTE, sculpture riche et soignée, hauteur 22 cm., excellent mouvement, fr. **5.50**  
No 56. PENDULETTE, très belle sculpture, av. tête de cerf, bon mouv. fr. **7.50**

**Réveils Béclame**

Très bon mouv. — Garantie écrite 3 ans.  
No 814. Cadran blanc, fr. **5.75**  
No 815. Cadran lumineux, fr. **6.25**  
No 816. Cadran radium, éclairant très fortement, fr. **9.50**  
No 502. BAROMETRE CHALET, indiquant exactement le temps au moins

24 heures à l'avance. Qualité et bon fonctionnement garantis. Très jolie garniture de chambre, fr. **3.50**  
Envoi contre remboursement. — Echange admis.

Catalogue illustré de montres, chaînes, bijouterie, régulateurs et réveils, sur demande, gratis et franco.

C. Wolter-Mœri, Fabrique, La Chaux-de-Fonds, d'Horlogerie, d'Horlogerie.

Téléphone 69

Grands Magasins d'ameublement  
**Moret frères, Martigny**

Jusqu'à fin février

**Baisse sur tous nos articles**

Meubles en tous genres

Chairs à ridelles, Poussettes, Couvertures, Duvets, Oreillers, Toiletries. — Articles de voyage. Tapis, Linoléum, Rideaux etc. Facilités de paiement.

**Contre** les affections des voies respiratoires — rhumes, catarrhes, bronchites, influenza, asthme, etc.  
**Prenez le**  
**Sirop DYRBA**

— le flacon fr. 3. —

Dépôt général pour le Valais :  
**Pharmacie Darbellay, Sion.**  
En vente à Martigny Pharmacies Morand et Barbezat. — Expédition partout. —

**Grande Représentation**

donnée à Rîdes, par la Société de chant « LA VILLARBOISE » dans la grande salle de M. Ed. Gaillard, à la gare, les dimanches 28 janvier et 4 février.

**LE GONDOlier DE LA MORT**

par Ch. le Roy-Villars

drame vénitien en 3 actes, suivi de la désopilante comédie

**LE DOCTEUR OSCAR**

Prix des places : Réservées 2 fr., Premières 1 fr. 50, Deuxièmes 1 fr.  
**Local chauffé — Enfants 0.50**

**Occasion**

A vendre pour cause double emploi : 1 appareil photographique Sutor 9X12, double anastigmat F/6.8 obturateur "Toso", avec 6 châssis pr. plaques et 6 châssis Film-pack. 1 appareil « Veio » pour agrandissement, complet avec lamdes, cordon et fiche de contact. Le tout à l'état de neuf. S'adr. Case postale No 9261, Sion

**VIGOR**

en  
hiver



*L'hiver est une saison désagréable pour lessiver à la buanderie ou à la fontaine; et cependant, il y a toujours du linge à laver!*

VIGOR vous enlèvera ce souci. Lavez chaque semaine; trempez votre linge simplement pendant la nuit dans le Vigor. Vigor est si merveilleux qu'il enlève toute la saleté par un simple trempage, sans nuire ni au tissu ni aux couleurs. Il est superflu de cuire et de frotter vigoureusement.

SAVONNERIE SUNLIGHT OLTEN

Disparition complète des  
**ROUSSES**

et de toutes impuretés de teint en quelques jours seulement, par l'emploi de la Crème Lydia et du Savon Floral. Nombreuses attestations. Succès garanti. Prompte expédition de ces deux articles par la Pharmacie du Jura, Bienne, contre rembours. de fr. 5.--

**Eleveurs !**

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai de nouveau pour la saison qui vient un assortiment complet du fameux

**Lacta-veau**

produit extrêmement digestible hautement apprécié de tous les éleveurs. Sacs de 5 kg. 10 kg. (en toile-linge) 25 kg. et 50 kg. aux nouveaux prix.

Marchandise de **qualité irréprochable** pouvant être achetée en toute confiance.

Se recommande, **Et. Exquis, Sion**

**GOUDRON BURNAND**

**CATARRHES BRONCHITES RHUMES**

En vente partout directement chez P. de Chastanay, Lausanne

BLANC INNOVATION  
1<sup>er</sup> Février  
**VENTE DE BLANC**  
aux grands Magasins  
**INNOVATION**  
RUE DU PONT S.A. LAUSANNE

Réservez vos achats  
nos prix 1923 sont  
extraordinaires

**Samedi et Lundi**  
**Distribution gratuite**  
DE  
**500 Plaques de Chocolat**

à nos clients

**Ville de Paris, Monthey**

En y faisant vos achats

Vous payez non seulement tout meilleur marché  
Mais encore vous bénéficiez des qualités supérieures.

ENTREE LIBRE — PRIX FIXES

ENGRAIS

**Société des Produits Azotés**

**MARTIGNY (Valais)**

Usine suisse dont les produits sont contrôlés par les établissements fédéraux de chimie agricole.

Demandez à vos fournisseurs, commerçants ou syndicats agricoles  
**Nos engrais composés à base d'urée,** d'acide phosphorique soluble dans l'eau, de potasse sous forme de chlorure ou de sulfate au choix.

**Phosphazote** Engrais supérieur à base d'urée azote et d'acide phosphorique soluble dans l'eau, combinés  
**Engrais complets** azote urée, acide phosphorique soluble dans l'eau, potasse et matières humiques (Fumier concentré).

**Superphosphates, Cianamide en poudre, en grains, hüllée, sels de potasse, acide sulfurique, chaux pulvérisée et en grains.**

Tous produits fabriqués à Martigny

Agriculteurs et viticulteurs, servez-vous auprès des associations, syndicats ou commerçants qui s'approvisionnent dans les fabriques du pays. C'est logique, pas plus cher et vous serez sûrement et bien servis.

Représentant Général pour le Valais et le District d'Aigle : **MM. Torriano frères & Cie, Martigny-Bourg.**

**CASINO DU RIVAGE, VEVEY.**

**Orchestre de la Suisse Romande**

Dimanche 28 janvier à 15 HEURES PRÉCISES

**CONCERT SYMPHONIQUE**

PIANISTE **Mme Youra GULLER SOLISTE**  
PROGRAMME

1. Symphonie inachevée . . . . . SCHUBERT  
2. Concerto en ut majeur pr. piano et orchestre MOZART  
Mme GULLER  
3. Marche funèbre du Crépuscule des Dieux WAGNER  
4. Variations symphoniques pr. piano et orchestre FRANK  
Mme GULLER  
5. Namouna, suite d'orchestre . . . . . LALO  
a) Prélude - b) Sérénade - c) La Sieste - d) Parade de foire et fête foraine

DIRECTION : **M. Ernest Ansermet**

BILLETS de 2 à 6 FRANCS : Location Maison Fœtisch Frères S. A. à Vevey, de 9 heures à midi et de 14 h. à 18 heures, le samedi jusqu'à 16 heures.